



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 8 mai 2007, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT EXERCICE 2006

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation des comptes par le Conseil de la Fondation,
- le rapport de contrôle du 18 avril 2007 délivré par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. d'approuver les comptes 2006 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
2. le compte de résultats pour un montant de **CHF 1'613'411.30** aux revenus et de **CHF 1'534'605.87** aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 78'805.43**,
3. le bilan s'élevant à **CHF 22'161'205.87** à l'actif et au passif,
4. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2006.

Cette délibération a été prise par 15 voix pour et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2007.

Bardonnex, le 15 mai 2007

Marc BOHREN
Président